



Étape 1 : Préparez vos documents d'admissibilité

Pour faire une demande de services aux adultes ayant une déficience intellectuelle, financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) par l'entremise de Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI), vous devrez prouver que vous avez une déficience intellectuelle, que vous vivez en Ontario et que vous êtes âgé de 18 ans.

Quels types de documents dois-je fournir pour le prouver ?

Vous devez fournir au SOPDI un document pour chacun des domaines énumérés ci-dessous :

1. Votre déficience intellectuelle

Pour prouver que vous avez une déficience intellectuelle, vous aurez besoin d'un rapport d'évaluation psychologique. Cette évaluation doit être faite par un psychologue ou un associé en psychologie. Si vous n'avez pas d'évaluation psychologique, veuillez communiquer avec le SOPDI de votre région. Les représentants de SOPDI examineront les options avec vous.

L'évaluation psychologique doit comprendre les éléments suivants :

a. Renseignements sur votre fonctionnement cognitif

Cela signifie votre capacité de raisonner, d'organiser, de planifier, de porter des jugements et d'identifier les conséquences. Il s'agit généralement d'un test de QI.

b. Renseignements sur vos capacités d'adaptation

Ceci dénote votre capacité d'acquérir de l'indépendance et d'appliquer vos compétences dans la vie de tous les jours. Cela comprend l'ensemble des compétences suivantes :

- les compétences conceptuelles, comme la lecture, l'écriture, les mathématiques et les compétences financières;
- les aptitudes sociales, comme s'entendre avec les autres;
- les compétences pratiques que vous utilisez tous les jours, comme les compétences professionnelles, les déplacements et l'utilisation des transports, la prise en charge de votre santé et de votre sécurité, le respect des horaires et des routines.

c. Renseignements sur l'âge d'apparition des limitations

Si vous faites l'évaluation après l'âge de 18 ans, le psychologue devrait vous dire si votre invalidité a commencé avant l'âge de 18 ans et est susceptible de durer toute votre vie. Si vous le faites avant l'âge de 18 ans, aucun renseignement n'est nécessaire sur l'âge d'apparition des limitations.

2. Vivre en Ontario

- carte santé
- contrat de bail ou de location
- relevé de dépôt direct pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- relevés de compte bancaire avec votre adresse
- permis de conduire ou autres pièces d'identité avec photo émise par le gouvernement

3. Âge

- certificat de naissance ou de baptême
- passeport
- permis de conduire



Étape 2 : Appelez le SOPDI de votre région

Pour commencer le processus de demande, appelez le SOPDI votre région. La personne à qui vous parlez à SOPDI vous posera des questions pour voir si vous êtes admissible à présenter une demande. Assurez-vous d'avoir tous les documents d'admissibilité (de l'étape 1) sous la main pour prouver que vous :

- avez une déficience intellectuelle,
- vivez en Ontario, et
- êtes âgé de 18 ans ou plus.

Il faudra un certain temps pour obtenir toute l'information, alors essayez de réserver jusqu'à 30 minutes pour votre premier appel. Si, à n'importe quel moment, vous devez arrêter l'appel, l'information que vous avez partagée n'est pas perdue - elle est juste en attente jusqu'à ce que vous rappeliez le SOPDI pour compléter cette partie du processus. Avec tous les documents requis, vous pouvez être confirmé admissible aux services pour adultes ayant une déficience intellectuelle à l'âge de 16 ans, bien que les services ne commenceront pas avant l'âge de 18 ans.



Étape 3 : Remplissez une trousse de demande

Vous recevrez une lettre de SOPDI de votre région vous indiquant si vous êtes admissible à recevoir des services financés par le MESSC. Si c'est le cas, vous serez relié à un évaluateur SOPDI dans votre région. L'évaluateur organisera 2 rencontres avec vous pour vous aider à remplir une trousse de demande et à déterminer le niveau de soutien dont vous avez besoin.

Chaque réunion durera environ 3 heures et vous aurez besoin d'au moins 2 personnes qui vous connaissent bien (p. ex. un parent, un tuteur ou un enseignant) avec vous aux réunions.

Une fois que l'évaluateur connaîtra vos besoins, vous serez mis en contact avec les services disponibles dans votre région.



Étape 4 : Restez en contact

Il peut s'écouler un certain temps avant que vous obteniez vos services et soutiens. En attendant, informez le SOPDI de votre région si certains de vos renseignements ou votre situation change.

RESTEZ BRANCHÉS !
sopdi.ca



 **SOPDI**
Services de l'Ontario pour les personnes
ayant une déficience intellectuelle